



DATE : 18 mai 2018	Nombre de pages (y compris la présente) : 1
DIFFUSION :	DIR – ADA - RPP – VIGIE – REM – DPC – SAM – SPIS -
DESTINATAIRE :	
FAX :	

Nom du navire : Pavillon : N° Escale PAP : /
 Demande de travaux du / / au poste à quai :
 Début des travaux : Date : / / Heure : HH
 Fin des travaux : Date : / / Heure : HH

Le navire susmentionné, vu **sa déclaration de marchandises dangereuses de classe** est autorisé exceptionnellement à effectuer **ses opérations de soutage par connexion au réseau fixe** à l'endroit et aux dates et heure indiquées ci-dessus sous réserve du respect des règles OMI et des mesures réglementaires de sécurité, et aux conditions suivantes:

- Navire correctement amarré, et paré à manœuvrer
- Gardiennage des Marchandises Dangereuses en transit renforcé à bord par l'équipe de sécurité du bord, aucune marchandise incompatible ni manutention à proximité
- Tout véhicule étranger (visiteurs) aux opérations ne sera pas autorisé à entrer (accès piéton uniquement autorisé)
- Gardien à l'entrée principale du quai hydrocarbures de Fare Ute et près du navire (2 agents)
- Défense de fumer et application de la signalétique de sécurité
- Tous travaux, travaux à feu nu, émission radar, ouverture des cales seront interdits
- Moyens de détection et de lutte contre l'incendie immédiatement opérationnels
- Pavillon « B » de jour, feu rouge de nuit
- Veille VHF permanente et prévenir immédiatement la vigie du port en cas d'incident ou accident par
 - VHF sur **canal 12**
 - Téléphone au n° **40 47 48 50** ou **40 42 12 12**
- Le Remorqueur « Aito Nui » équipé de son dispositif d'extinction sera en alerte pendant toute la durée de l'escale

- Le navire contenant des **marchandises dangereuses de classe** ne séjournera que pour la durée stricte de ses opérations d'avitaillement en soute, durée qui devra être aussi réduite que possible
- En cas d'incident ou de sinistre, le déplacement et éventuellement l'immersion du navire pourra être envisagés, par tous moyens à charge du propriétaire du navire

- Le Consignataire remettra ces consignes au Capitaine du navire et à l'opérateur .

Fait à Papeete, le / /

L'Officier de Port / Le Surveillant de Port

Si cette télécopie vous parvenait par erreur, merci d'en informer la Capitainerie

Port Autonome de Papeete – Division navigation - Capitainerie – Officier de permanence 89 70 16 33 -

Tél. bureau : (00 689) 40 47 48 82 Fax : (00 689) 40 47 48 82 @ : traffimarine@portppt.pf